

Pétition pour une véritable reconnaissance des métiers du social

Nous, les employé-e-s des établissements spécialisés du canton de Neuchâtel (CCT-ES), refusons de subir les restrictions budgétaires imposées par l'Etat pour 2023. À nouveau, celui-ci nous demande de faire plus avec moins de moyens, péjorant ainsi nos conditions de travail et la prise en charge des bénéficiaires.

C'est pourquoi, nous, les pétitionnaires, demandons au Conseil d'État et au Grand Conseil :

- de donner aux institutions les moyens financiers permettant d'appliquer la CCT-ES
- de revaloriser nos salaires, actuellement inférieurs d'environ 15 % à ceux des fonctionnaires de l'Etat

	Prénom et nom	Adresse (rue et localité)	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			

Cette pétition peut être signée par toute personne employée par des institutions soumises à la CCT-ES.

*La présente feuille, même partiellement remplie, doit parvenir **au plus tard le 20 novembre 2022** au secrétariat du SSP-RN, place de la Gare 4, 2300 La Chaux-de-Fonds.*

Pour télécharger des feuilles de signatures, suivez le QR-Code ci-dessous



Nos arguments

La prise en charge des personnes nécessitant un soutien social par des professionnel-le-s relève des devoirs de l'Etat. Cependant, dans les établissements spécialisés du canton, nous sommes confrontés depuis plusieurs années aux restrictions budgétaires étatiques qui nous obligent à faire toujours plus avec moins de moyens, péjorant ainsi nos conditions de travail et la prise en charge des bénéficiaires. En effet, sur le terrain nous constatons :

- des conditions de travail qui se péjorent d'années en années, des horaires de plus en plus lourds, le non-remplacement du personnel malade, une sous-dotation en personnel qualifié, des risques de burn-out parmi le personnel
- une forte dotation en personnel non ou insuffisamment formé, engendrant des déséquilibres dans les compétences au sein des équipes
- un manque de moyens pour la formation continue obligatoire et pour les formations d'avancement de carrière
- les bénéficiaires et leur famille pâtissent de cette situation en lien avec la surcharge de travail des professionnel-les

Dernier exemple en date, alors que le plein salaire des ES et MSP en classe 08 et l'amélioration salariale des promotions internes depuis 2008 devaient entrer en vigueur en 2023, la Commission faîtière nous annonce que certaines des institutions, par manque de moyens, ne pourront pas tenir leurs engagements pourtant négociés dans le cadre de la CCT-ES ! Par ailleurs, nombreuses et nombreux d'entre nous n'ont encore aucune garantie sur l'indexation pleine de nos salaires alors que le coût de la vie augmente.

Il est temps d'agir !

Signez la pétition et faites-la signer par vos collègues pour un signal fort auprès de nos autorités politiques !

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez prendre contact avec les personnes suivantes :

Claude Brosy, secrétaire syndical du SSP (claud.brosy@ssp-vpod.ch)

Caroline Pages, co-présidente de l'ANTES (caroline.pages20@gmail.com)

Anne Guyot, secrétaire générale de l'ASI (anne.guyot@asi-ne.ch)

Alix Renaud, secrétariat régionale Neuchâtel (alix.renaud@syna.ch)

Michel Fortin, président de l'ANCIS (michel.fortin@ne.ch)

Plus d'info sur le [Syndicat des services publics](#) ?
Rendez-vous sur la page du secteur social du SSP.
Ensemble nous sommes plus fort-e-s !

